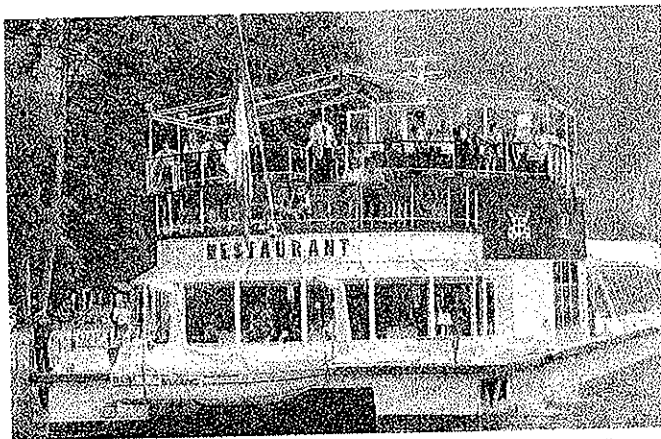


LAC D'ANNECY

## Cale sèche : P. Hérissou hausse le ton

Le sénateur-maire de Sevrier et président du Sila met les points sur les "i".  
Les propos des "Amis de la Terre" sont pour lui « inexacts et erronés. »

Le 1<sup>er</sup> août dernier, l'association "Les Amis de la Terre" a déposé un recours gracieux auprès du président du Sila, Pierre Hérissou. Motif de cette action : la future cale sèche à Sevrier serait, selon elle, « un projet inadapté à la fragilité du lac d'Annecy ». Plus grave, selon l'association, cette cale sèche serait financée par des fonds publics, ceux du Sila en l'occurrence. Une accusation que réfute en bloc Pierre Hérissou : « Ce n'est pas vrai ! Le Sila n'a pas du tout l'intention de payer à la place des compagnies de bateaux qui vont utiliser la cale sèche. Il n'y a pas aujourd'hui de participation financière de la collectivité publique dans la réalisation de cet ouvrage. La cale sèche est financée exclusivement par une redevance payée par les usagers du lac et par une contribution directe, dans le cadre d'une convention, versée par la Compagnie des ba-



La cale sèche servirait notamment à l'entretien du bateau "Le Libellule".

teaux pour assurer le financement du surdimensionnement nécessaire au Libellule. » Pour Pierre Hérissou, les propos des "Amis de la Terre" relèvent de la calomnie : « Je ne sais pas où "Les Amis de la Terre" ont été cherchés que ce sont des fonds publics. Les informations dans ce document sont totalement inexacts, erronées, et prématurées. J'ai déjà expliqué 20

ou 25 fois à quoi servait la cale sèche... » Le président du Sila n'a pas davantage apprécié la méthode employée : « La moindre des politesses aurait été qu'on ait au moins un jour un contact. Ces gens-là n'ont jamais pris la peine, une seule fois, de venir me voir pour me demander ce qu'il en était. Quand je lis, dans ce recours, que j'avais utilisé mon influence de parle-

mentaire pour obtenir un arrêté préfectoral d'autorisation, c'est franchement scandaleux ! C'est toucher à mon honneur de parlementaire national et considérer le préfet comme un moins-que-rien ! » Refusant d'entrer dans une polémique, Pierre Hérissou a rappelé la prochaine étape du dossier : « Les décisions concernant la réalisation de la cale sèche dans leur phase définitive feront l'objet d'une délibération du comité syndical du Sila le 12 septembre. C'est à cet endroit-là que doit se tenir le débat et pas ailleurs. Je ne veux pas faire de commentaire sur une décision qui n'est pas prise. Pour un dossier qui représente 2 % du budget du Sila, on en fait une mousse pas possible... Les seuls à qui je dois rendre des comptes, lorsque le comité syndical aura décidé, ce sont les citoyens contributables électeurs. Je n'ai pas de compte à rendre aux "Amis de la Terre". » Dont acte.

O.D.